



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



CPNEJ: reconnaissance maintenue pour deux écoles

Fin novembre, la dernière réunion plénière de l'année de la CPNEJ (<http://www.cnmj.fr/basedocumentaire/cpnej/>), commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes, a statué sur le renouvellement des reconnaissances du cursus de formation initiale en journalisme de **l'IUT de Lannion** ainsi que de **l'EJT, école de journalisme de Toulouse**. Cette procédure, prévue tous les 4 à 5 ans, peut aller vite ou, si plusieurs observations sont faites, prendre plusieurs mois, ce qui a été le cas.

En fin de compte, **le feu vert a été accordé à ces établissements** qui avaient tenu compte de diverses remarques émises par la CPNEJ. Celle-ci se réserve quand même le droit de vérifier, d'ici 2016, la **stabilisation des pratiques pédagogiques et des moyens financiers alloués** en principe au cursus de Lannion : dotation de l'Université, formation continue, taxe d'apprentissage, ressources propres à hauteur de 33%.

En 2015, la CPNEJ examinera les dossiers de reconnaissance de deux autres écoles reconnues, l'IPJ et l'IFP, l'Institut pratique du journalisme de l'université Paris Dauphine et l'Institut français de presse, université Panthéon-Assas.

• Feu vert à l'IUT de Lannion

Dans sa dernière réunion plénière de novembre 2014, la Commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes a reçu la direction et une partie de l'équipe pédagogique de l'IUT de Lannion, dont le chercheur Denis Ruellan (lire ici (<http://www.journalistes-cfdt.fr/actualites/iut-de-lannion-dossier-toujours-en->

examen-pour-la-filière-journalisme)). Quelques jours après cette rencontre au cours de laquelle la CPNEJ a eu des réponses à plusieurs graves questions qu'elle se posait depuis le début de l'année, une lettre a été adressée à Philippe Anglade, directeur de l'IUT de Lannion. La CPNEJ y « *salue les efforts faits par la nouvelle équipe enseignante pour relancer le cursus de formation initiale au journalisme* » de cette école, « *tout en répondant aux demandes de la Commission paritaire* ».

En conséquence, **la reconnaissance de l'IUT de Lannion n'est plus suspendue**, ce qui signifie pour les étudiants diplômés dans le cadre du cursus concerné de pouvoir continuer à bénéficier des avantages qui y sont liés. Le dossier sera réexaminé « *au plus tard en 2016* », la CPNEJ souhaitant s'assurer en particulier de la stabilisation des moyens budgétaires et des pratiques pédagogiques.

• **École de Journalisme de Toulouse: ça roule**

Lors de sa dernière réunion plénière, en novembre 2014, la CPNEJ (Commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes) a statué sur le renouvellement de la reconnaissance de l'EJT, l'École de journalisme de Toulouse.

Suite à une rencontre à Paris en juillet avec la direction de l'école qui a pris en compte les remarques émises par la CPNEJ, cette dernière a décidé de **maintenir la reconnaissance du cursus de formation initiale dispensé par l'École de journalisme de Toulouse** jusqu'à la prochaine échéance d'examen du fonctionnement de cet établissement.

• **Le CUEJ (Strasbourg) veut innover et faire des économies**

Le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Université de Strasbourg) a réuni son conseil d'administration début décembre 2014. Question budget, « *l'année 2015 sera dure et la plus difficile de celles que le CUEJ et l'Université ont connues depuis un certain temps* », a prévenu la directrice, Nicole Gauthier. En cause : la baisse du produit de la taxe d'apprentissage (loi de février 2014) qui modifie les modalités de ladite taxe. Une partie (quota) doit financer l'apprentissage en CFA (géré par les Régions) et, pour l'autre partie que les entreprises peuvent verser à l'établissement de leur choix, cette part hors quota diminue. De plus, comme le secteur des

entreprises de presse se rétracte, la manne globale diminue... Seul point positif : les établissements à but lucratif ne pourront plus percevoir la taxe d'apprentissage.

Le CUEJ a anticipé en demandant à pouvoir former des apprentis et attend la réponse de la Région Alsace. Autres pistes pour garder un budget décent : louer le beau studio TV, économiser sur les délocalisations (celle de 2014 en Birmanie a coûté fort cher), trouver des étudiants en formation continue, vendre des espaces publicitaires dans le magazine *News d'III*, etc. Aveu honnête de la direction : « *On vivait un peu dans le luxe, il faut dire.* » Le représentant de France Télévision observe également que les salariés de France Télévision qui sont détachés pour donner ponctuellement des cours au CUEJ sont, en fait, pendant ce temps, payés par la société : ils se font rémunérer deux fois : « *Il y a des économies à faire là...* »

Du côté de la scolarité

Au Conseil pédagogique du CUEJ, des observations sur le recrutement 2014/2015: 505 candidats au concours (même nombre) tandis que les profils des admis est assez traditionnel: 30% d'historiens puis des Lettres-Langues, Sciences Po, juristes etc. Mais pas de scientifiques ou d'économistes, a relevé Marie Goerg Lieby, représentant la CFDT-Journalistes...

Innovations pour le concours 2015: il sera concentré sur un jour et non trois, les épreuves étant jugées trop lourdes. L'épreuve de langue est ainsi supprimée, elle ne permettait pas de juger le niveau, et la culture générale sera testée à l'oral.

En pratique pédagogique, les étudiants ont noué des partenariats avec la HEAR, Haute école des arts du Rhin, une grande école des arts, ainsi qu'avec la filière multimédia de l'IUT de Haguenau. L'idée est de permettre aux futurs journalistes de connaître les attentes des autres futurs professionnels, de viser « *la mise en commun de compétences différentes* ». Dominique Jung, rédacteur en chef des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, est intervenu pour dire notamment que « *les étudiants doivent saisir l'immédiateté* ».

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 2

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI (http://www.odi.media/)	Conférence nationale des métiers du journalisme (http://www.cnmj.fr/presentation/)
Ass° de préfiguration des conseils de presse (http://apcp.unblog.fr/)	Les Assises du journalisme (http://www.journalisme.com/)
International IFJ (http://www.ifj.org/)	Fédération européenne des journalistes (http://europeanjournalists.org/fr/)
Reporters Sans Frontières (https://rsf.org/fr)	Mentions légales site internet (/mentions- l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)
CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)
CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)
Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)
Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)
Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)